



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 127.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2020

Exposé :

Certains travaux qui seront prévus au budget primitif 2020 de la commune peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Travaux de mise en accessibilité de l'École Matisse, du Centre Socio-Culturel Savary (première tranche) et du cimetière (première tranche),
- Travaux de rénovation de façade de l'Église,
- Travaux de rénovation du réfectoire et de la bibliothèque de l'école Matisse,
- Création d'un ossuaire au cimetière municipal.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2334-32 à L. 2334-42, R. 2334-19 à R. 2334-35,
 Vu la circulaire d'appel à projet 2020 au titre de la DETR et de la DSIL,
 Vu les plans de financement annexés,
 Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le dossier de réalisation des opérations suivantes :

- Travaux de mise en accessibilité de l'Ecole Matisse, du Centre Socio-Culturel Savary (première tranche) et du cimetière (première tranche) pour un montant de 95 135 € HT
- Travaux de rénovation de façade de l'Eglise pour un montant de 205 000 € HT,
- Rénovation du réfectoire et de la bibliothèque de l'école Matisse pour un montant de 18 350 € HT
- Création d'un ossuaire pour un montant de 3 750 € HT.

Article 2 : d'approuver les plans de financement des travaux.

Article 3 : de solliciter au titre de la DETR 2020 une subvention au taux le plus large possible pour ces travaux d'aménagement avec ordre de priorité suivant :

Opération n°1 : Travaux de mise en accessibilité de l'Ecole Matisse, du Centre Socio-Culturel Savary (première) et du cimetière (première tranche),

Opération n°2 : Travaux de rénovation de façade de l'église,

Opération n°3 : Rénovation du réfectoire et de la bibliothèque de l'école Matisse

Opération n°4 : Création d'un ossuaire dans le cimetière communal.

Article 4 : les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20191211-11122019_127-DE
 Reçu le 12/12/2019
 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
 d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
 0002 21310022500019,OU=MAI
 RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
 #0C144E545246522D323133313
 0303232353030303139,O=MAIR
 IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL
 BAN CEDEX,C=FR
 12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E